

Groupe AFPS Paris Centre
21 ter rue de Voltaire
75011 PARIS

Paris le

A Monsieur le Directeur du Magasin Darty

Monsieur le Directeur,

En tant que consommateurs, nous sommes amenés à fréquenter les super et hypermarchés de notre pays, dont les magasins Darty. Par ailleurs nous sommes également des citoyens soucieux du droit international. C'est à ce titre que nous vous adressons cette lettre.

Nous avons constaté que vous procédiez, dans votre magasin, à la vente d'appareils SODA-CLUB, servant à gazéifier l'eau plate.

Or, la société Soda-Club Ltd est installée à Mishor Adumin (Maale Adumin) colonie israélienne en Cisjordanie, à l'est de Jérusalem, et donc en Territoire palestinien occupé.

Vous devez savoir que selon le Droit international et en particulier la 4ème convention de Genève, les colonies israéliennes en Territoire palestinien occupé sont totalement illicites et qu'il est interdit à l'Etat d'Israël d'y implanter sa population et d'en exploiter les ressources

En outre, l'Union Européenne a signé un accord avec Israël, accord qui permet à ce pays de bénéficier de facilités douanières pour l'écoulement de ses produits. Cet accord ne saurait toutefois s'appliquer aux produits issus des colonies israéliennes en territoire palestinien dès lors que l'Europe ne reconnaît pas le fait colonial. En conséquence, les douanes allemandes ont bloqué récemment tous les produits de la Société Soda Club en application de l'article 83 de cet accord d'association et la Cour Européenne de Justice doit statuer prochainement sur le litige qui en est résulté.

A Montmartre, au début du mois d'octobre, l'invitation de Soda-Club à la Fête des Vendanges a été annulée dès que les organisateurs de cette fête ont été dûment informés.

Quelques jours après, à Annecy, suite à une protestation de citoyens, le directeur des Galeries Lafayette a fait retirer les produits Soda-Club de la vente.

Nous vous demandons de même façon de retirer ces produits de vos gondoles et de renoncer à les commercialiser jusqu'à ce que cet Etat accepte enfin de se soumettre au droit international.

Nous sommes naturellement prêts à vous rencontrer pour toute clarification qui vous paraîtrait nécessaire.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le groupe AFPS Paris-Centre,

Geneviève Coudrais (Vice Présidente)